

---

*Cas de comptoir vaccination n° 1*

---

**Mme LEBRUN, 68 ans, s'est blessée en jardinant et voudrait savoir si elle doit faire un rappel de la vaccination antitétanique.**

**La blessure est sans gravité, elle l'a désinfectée, mais ne se rappelle plus à quand remonte son dernier rappel : « Ça fait longtemps... »**

**Que lui préconisez-vous ?**

Mme LEBRUN n'est manifestement pas à jour de sa vaccination dTP.

Vous lui préconisez l'administration immédiate d'une dose de vaccin dTP, et lui notez l'année de son prochain rappel à l'âge de 75 ans.

A savoir<sup>1</sup> :

❖ Après l'âge de 65 ans :

1. Le délai par rapport au dernier rappel effectué doit être de plus de cinq ans. Si ce délai est inférieur à cinq ans, le prochain rappel sera effectué au rendez-vous vaccinal à âge fixe suivant (n + 1), soit un intervalle maximum de quinze ans.

ET

2. L'intervalle entre le dernier rappel effectué et le prochain rendez-vous vaccinal à âge fixe (n) ne doit pas excéder quinze ans. Si ce délai est supérieur à quinze ans, un rappel immédiat est alors pratiqué. Le délai entre ce rappel et le prochain rendez-vous vaccinal à âge fixe (n) devra être d'au moins cinq ans. Si ce délai est de moins de cinq ans, le recalage sera différé au rendez-vous vaccinal à âge fixe suivant (n + 1).

Ainsi, si Mme LEBRUN avait eu 70 ans, son prochain rappel dTP aurait été prévu à 85 ans, et non à 75 ans.

- ❖ Il n'est pas dangereux d'administrer un vaccin à une personne éventuellement déjà immune vis-à-vis de la maladie concernée, et donc un rattrapage vaccinal est indiqué en cas de statut inconnu.
- ❖ A partir de 65 ans, d'autres vaccins sont préconisés : Grippe saisonnière, Zona.
- ❖ Il est intéressant de proposer une vaccination dTcaP (Boostrixtetra® / Repevax®) si la personne est susceptible de se retrouver en situation de cocooning.

---

<sup>1</sup>[https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier\\_vaccinal\\_avril24.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal_avril24.pdf)

**Aurélie, 28 ans, est enceinte (27<sup>ème</sup> semaine d'aménorrhée) avec un accouchement prévu dans 3 mois, courant juillet. C'est sa première grossesse.**

**Lors de son entretien, vous faites le point avec elle sur sa vaccination. Elle vous précise qu'elle est à jour de sa vaccination car elle a fait son rappel dTcaP il y a 2 ans.**

**Que lui conseillez-vous ?**

Aurélie est dans son second trimestre de grossesse. Vous lui conseillez de refaire une vaccination dTcaP (Boostrixetra<sup>®</sup> / Repevax<sup>®</sup>) maintenant, car entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée on augmente le transfert transplacentaire actif des anticorps maternels permettant d'assurer une protection optimale du nouveau-né et du jeune nourrisson jusqu'à l'obtention de sa protection vaccinale individuelle.<sup>2</sup>

En revanche, au vu de la saison, la vaccination contre la grippe saisonnière ne se pose pas ici.

**1<sup>er</sup> cas : Aurélie accepte la vaccination dTcaP :**

- Son nourrisson sera protégé contre la coqueluche dès sa naissance, avant l'acquisition d'une immunité propre (à environ M6).

Cette vaccination doit être effectuée chez la mère **à chaque grossesse.**

**2<sup>ème</sup> cas : Aurélie ne souhaite pas faire le vaccin pendant sa grossesse :**

En l'absence de vaccination de la mère pendant la grossesse, dans le cadre de la **stratégie dite du cocooning**, la vaccination contre la coqueluche est recommandée pour les personnes susceptibles d'être en contact étroit avec le nourrisson durant ses six premiers mois de vie :

- Antoine, son mari, 32 ans, a reçu un vaccin dTP l'année passée, à la suite d'une blessure, car il n'était pas à jour de sa vaccination.

Il pourra recevoir dès maintenant une vaccination dTcaP (respect d'1 mois a minima avec la vaccination dTP antérieure), et son prochain rendez-vous vaccinal à âge fixe sera à 45 ans.

- Philippe, le grand-père, 61 ans, recevra également une vaccination dTcaP, et son prochain rendez-vous vaccinal à âge fixe sera à 75 ans (et non à 65 ans, car le délai serait sinon inférieur à 5 ans).
- Françoise, la grand-mère, 58 ans, recevra également une vaccination dTcaP, et son prochain rendez-vous vaccinal à âge fixe sera à 65 ans (Le délai avec le prochain rendez-vous étant d'au moins cinq ans).
- Aurélie, quant à elle, recevra le vaccin en post-partum immédiat, même si elle allaite.

---

<sup>2</sup> [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier\\_vaccinal\\_avril24.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal_avril24.pdf)

---

*Cas de comptoir vaccination n°3*

---

**Robin, 12 ans, est accompagné de sa maman qui veut savoir si la pharmacie vaccine contre le papillomavirus. Elle en a entendu parler par le collègue de son fils.**

**Elle-même, 38 ans, se pose la question de ses rappels vaccinaux. Son carnet de vaccination indique que sa dernière vaccination dTP a été faite à l'âge de 18 ans.**

**Son mari a 42 ans, et elle va lui demander de se rapprocher de nous pour faire un point vaccination.**

**Que préconisez-vous pour Robin et sa maman ?**

Vous confirmez que vous pouvez vacciner Robin avec le vaccin nonavalent (Gardasil 9<sup>®</sup>) qui se fera selon un schéma à 2 doses (puisqu'il a moins de 14 ans), espacées de 6 à 13 mois.

Vous lui rappelez qu'il est également éligible à son rappel tétravalent dTcaP (Boostrixtetra<sup>®</sup> / Repevax<sup>®</sup>), à doses réduites en anatoxines.

Vous en profitez pour vérifier que son rappel de 6 ans a bien été réalisé avec un vaccin DTcaP (InfanrixTetra<sup>®</sup> / Tétravac-acellulaire<sup>®</sup>), à doses entières en anatoxines.

Pour sa maman, 38 ans, vous préconisez de faire un rappel immédiat avec le vaccin dTcaP, un rattrapage incluant la coqueluche pouvant être proposé jusqu'à l'âge de 39 ans.

Vous lui indiquez que son prochain rendez-vous vaccinal à âge fixe se fera avec un vaccin dTP à l'âge de 45 ans.

Le papa de Robin se présente le lendemain à la pharmacie avec son carnet de vaccination. Son dernier vaccin dTP lui a également été administré à l'âge de 18 ans.

Vous lui préconisez un rappel dTP immédiat et lui précisez, au vu de son âge, 42 ans, que son prochain rendez-vous vaccinal à âge fixe se fera avec un vaccin dTP à l'âge de 65 ans (et non 45 ans).<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier\\_vaccinal\\_avril24.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal_avril24.pdf)

---

*Cas de comptoir vaccination n°4*

---

**Monsieur Dubois, 71 ans, se présente le 24 avril à la pharmacie pour son rendez-vous de vaccination contre le SARS-CoV-2 (campagne vaccinale du printemps 2024, du 15 avril au 16 juin).**

**Vous en profitez pour faire un point sur ses vaccinations.**

**Sa précédente vaccination contre le COVID 19 a eu lieu en septembre 2023, puis il a reçu une vaccination contre la grippe saisonnière en novembre 2023.**

**Concernant ses autres vaccinations, il a eu une vaccination dTP à 65 ans, ainsi que le schéma vaccinal antipneumococcique PREVENAR 13®- PNEUMOVAX® (espacés de 8 semaines) à 66 ans.**

**Le médecin lui avait spécifié de refaire une vaccination avec PNEUMOVAX® 5 ans plus tard.**

**Vous savez par ailleurs qu'il reçoit un traitement immunosuppresseur pour une polyarthrite rhumatoïde.**

**Que lui préconisez-vous ?**

Vous lui indiquez que son prochain rappel dTP se fera à l'âge de 75 ans.

Vous lui confirmez qu'il est d'ores et déjà éligible à une vaccination avec PNEUMOVAX®, ou préférentiellement avec PREVENAR 20® dès qu'il sera disponible. En effet, l'immunité protectrice est plus intense et plus durable avec un vaccin conjugué.<sup>4</sup>

D'autre part vous lui conseillez, au vu de son âge, une vaccination contre le zona.

Cependant, le vaccin actuellement disponible ZOSTAVAX® est un vaccin vivant atténué qui ne peut lui être administré du fait de son traitement immunosuppresseur.

Vous lui indiquez qu'un vaccin non vivant contre le zona sera bientôt disponible : SHINGRIX® en schéma à 2 doses (MO-M2), recommandé dès 65 ans.<sup>5</sup>

Vous le préviendrez dès qu'il sera disponible car il est important qu'il puisse en bénéficier.

---

<sup>4</sup> [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3457419/fr/strategie-de-vaccination-contre-les-infections-a-pneumocoque-place-du-vaccin-pneumococcique-polyosidique-conjugué-20-valent-adsorbe-chez-l-adulte](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3457419/fr/strategie-de-vaccination-contre-les-infections-a-pneumocoque-place-du-vaccin-pneumococcique-polyosidique-conjugué-20-valent-adsorbe-chez-l-adulte)  
Stratégie de vaccination contre les infections à pneumocoque.

<sup>5</sup> [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3498915/fr/recommandations-vaccinales-contre-le-zona-place-du-vaccin-shingrix](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3498915/fr/recommandations-vaccinales-contre-le-zona-place-du-vaccin-shingrix) Recommandations vaccinales contre le Zona.

---

*Cas de comptoir vaccination n°5*

---

**Noémie, 28 ans, vient à la pharmacie pour sa pilule oestroprogestative.**

**Elle est ravie car elle a pu obtenir une place pour assister en juillet à une épreuve sportive aux JO de Paris.**

**Vous lui indiquez que les grands rassemblements sont propices à la propagation des virus et bactéries.**

**Notamment la recrudescence mondiale de la rougeole, maladie hautement transmissible, inquiète les autorités.<sup>6</sup>**

**Vous lui proposez de vous apporter son carnet de santé afin de faire un point sur ses vaccinations.**

**Vous constatez alors qu'elle a bien eu son rappel dTcaP à l'âge de 25 ans, mais aucune trace du vaccin trivalent ROR.**

**Que lui préconisez-vous ?**

Son prochain rappel dTP aura lieu à 45 ans, sauf en cas de grossesse ou de situation de cocooning où la vaccination tétravalente dTcaP se justifie.

En revanche vous lui préconisez un rattrapage immédiat de la vaccination trivalente ROR avec un schéma 2 doses (avec un délai minimal d'un mois entre les doses), quels que soient les antécédents vis-à-vis des trois maladies.

Vous la rassurez en lui expliquant qu'une immunisation préexistante contre l'une ou l'autre de ces 3 maladies ne présente aucun inconvénient du fait de l'inactivation du virus vaccinal par les anticorps préexistants.

Le vaccin trivalent ROR, vaccin vivant atténué, est contre-indiqué en cas de grossesse, et une grossesse doit être évitée dans le mois suivant la vaccination.

Vous lui préconisez donc de bien poursuivre son traitement oestroprogestatif pour couvrir la période concernée, soit a minima jusqu'à un mois suivant la seconde dose du vaccin.<sup>7</sup>

---

<sup>6</sup> <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2024/recrudescence-de-la-rougeole-en-france-et-en-europe-restons-mobilises>

<sup>7</sup> [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier\\_vaccinal\\_avril24.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal_avril24.pdf)